

Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

LE TERRITOIRE FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE

MAN AND BIOSPHÈRE
PROGRAMME UNESCO

Document de présentation de l'étude



Parc
naturel
régional
des Landes
de Gascogne



AVANT-PROPOS

Le projet « **La forêt des Landes de Gascogne comme Réserve de Biosphère** » est né de la volonté de valoriser l'espace forestier landais en septembre 2015. En effet, la dernière tempête Klaus a fortement endommagé le massif et a joué un rôle déterminant dans le processus de patrimonialisation de cet espace en posant clairement « *la question de la survie et la peur de la perte, élément central s'il en est dans la définition même du patrimoine* » (Jeudy, 1990 : Rautengerg, 2003). Ce projet concerne l'intégralité du massif forestier et a pour but de mettre en valeur la forte interaction homme-environnement qui le caractérise et en fait aujourd'hui un symbole identitaire territorial fort.



SOMMAIRE

MAN AND BIOSPHERE - Enjeux et Réseau Mondial	P.3
LE COMITE MAB FRANCE	P.5
DEVENIR UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE	P.6
RÉSERVES DE BIOSPHERE : Les opportunités	P.7
LE PROJET: Les prémices de l'étude	P.8
ZONAGES DU MASSIF FORESTIER LANDAIS	P.10
ACTIONS À METTRE EN OEUVRE	P.14
EXEMPLES DE PROJETS	P.16
GLOSSAIRE	P.21
ANNEXES	P.22

MAN AND BIOSPHÈRE

ENJEUX ET RÉSEAU MONDIAL



Man and Biosphère (MAB) est un **programme scientifique** créé par l'**UNESCO** dans le but de faciliter et améliorer les **relations homme-environnement** à l'échelle mondiale.

Ce programme a vu le jour dans les années 1970 et a pour but de **favoriser le développement durable des territoires**.

Depuis 1971, le programme MAB **promeut les recherches** sur la biodiversité, **les activités éducatives** ainsi que la **formation d'agents spécialisés** pour mieux gérer durablement les ressources naturelles. (Annexe

Pour définir ses objectifs et ses actions le programme MAB s'appuie sur

deux textes fondamentaux :

- **La Stratégie 2015 - 2025**

(Stratégie de Séville) du MAB

- **Le Plan d'action de Lima**

(2016 - 2025)

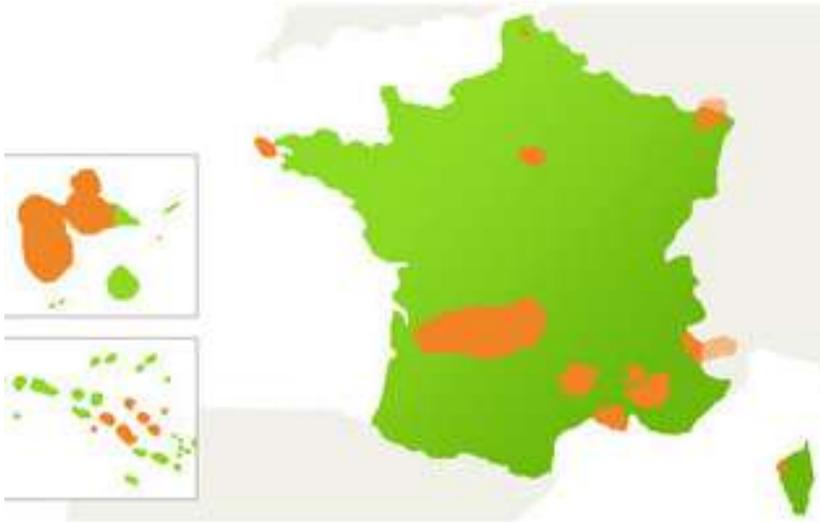
4 ORIENTATIONS PRINCIPALES

- **développer et renforcer** les modèles de développement durable dans le cadre du Réseau Mondial de Réserves de Biosphère.

- **partager les expériences** et enseignements en facilitant la diffusion et l'application de ces modèles à l'échelle mondiale

- **soutenir l'évaluation** et la gestion de qualité, les stratégies et les politiques de développement durable et de planification, ainsi que des institutions responsables et résilientes

- **aider** les États membres de l'Unesco et autres parties prenantes à atteindre au plus vite les Objectifs de Développement Durable en s'appuyant sur l'expérience du Réseau mondial de Réserves de biosphère .



ACTIONS :

La conservation : contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.

Le développement : encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique.

L'appui logistique : Fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes .

Actuellement on compte **670 Réserves (dont 14 en France)** de Biosphère présentes au sein du réseau dont **16 sites transfrontaliers**, le tout répartis dans **120 pays**.



Le programme MAB fonctionne selon un **Réseau Mondial de sites de Réserves de Biosphère**.

Ces espaces sont **des lieux d'expérimentation** et doivent être exemplaires en ce qui concerne les pratiques de développement durable.

OBJECTIFS

Allier le **développement socio-économique** des populations locales et la **valorisation du territoire** en préservant les **identités culturelles et les activités économiques locales et régionales**.

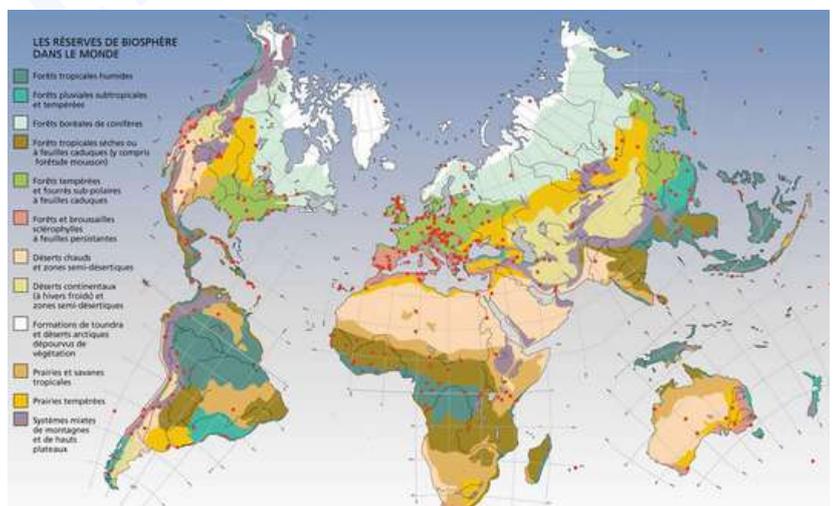
L'implication des populations, un appui scientifique et des programmes d'éducation sont des points fondamentaux au bon fonctionnement de ces réserves.

Les Réserves de Biosphère sont des espaces comprenant **différents types d'écosystèmes**, terrestres, marins et côtiers, et ont pour but de **trouver des solutions** alliant la **préservation** de la biodiversité et **son utilisation durable**.

RAPPEL

Les labels / désignations ne sont pas des protections juridiques. Ce sont des reconnaissances territoriales qui ne contraignent pas les sites/biens/territoires désignés à une protection stricte.

Le terme «**Réserve**» ne désigne en aucun cas un espace clos, restreint ou «*sous cloche*», mais bien un **espace d'expérimentations et de recherches**.



LE COMITÉ MAB FRANCE

Liste des RB françaises

Marais Audomarois	Vosges du Nord-Pfälzerwald.
Cévennes.	Iles et Mer d'Iroise.
Bassin de la Dordogne.	Archipel de Guadeloupe
Camargue (delta du Rhône)..	Luberon Lure.
Commune de Fakarava.	Mont Ventoux.
Vallée du Fango.	Mont-Viso.
Fontainebleau et Gâtinais	Gorges du Gardon.

Le comité français du MAB a été mis en place pour **accompagner et développer** le programme international en France.



OBJECTIFS

ANIMER LE RÉSEAU

- Favoriser les interactions et le développement de projets communs entre les différentes réserves par la « création et l'animation de réseaux transversaux ».
- L'organisation de réunions annuelles des Réserves.
- La création de réseaux thématiques « Groupe Pédagogie, Groupe Forêt, Groupe Communication, Groupe Charte d'engagement, Groupe recherche ».
- La participation à des formations universitaires voire la création de partenariats universitaires.
- La réalisation et la diffusion d'outils informatifs : la lettre de la biosphère, des fiches actions des Réserves de biosphère, fiches de présentation

des Réserves de biosphère, notes techniques des réserves de biosphère, guide d'aide à la gestion.

- La réalisation de publications scientifiques et éducatives

RENFORCER LE RÉSEAU :

- Par l'aide à la création de nouvelles Réserves.
- Par l'accompagnement des Réserves françaises dans la réalisation de leurs examens périodiques (tous les 10 ans).
- Par un appui scientifique et technique au sein du réseau des Réserves de biosphère et l'implication des acteurs à leurs instances (conseils scientifiques, comités de gestion).

DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES :

EUROMAB est le réseau régional regroupant les différents comités et Réserves de Biosphère européennes et d'Amérique du Nord. Le comité MAB et l'ensemble des réserves françaises sont très actives au sein de cette institution. « *d'autres coopérations existent également, avec des Réserves de biosphère d'Afrique francophone par exemple. Plusieurs Réserves de Biosphère françaises ont des relations durables avec des sites à l'étranger* ».

DEVENIR RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



Au niveau local et national...

Avant de se lancer dans les démarches de candidature il est important de déterminer une structure locale qui portera le projet tout au long de la procédure.

PLAN DE CHARGE :

- Prendre contact avec le comité MAB France.
- Réunir l'ensemble des acteurs concernés à travers des réunions, débats...
- Co-construire l'espace de la future Réserve de Biosphère.
- Définir un zonage.
- Constituer un dossier de candidature (répondant aux recommandations définies dans l'article 4 du Cadre Statutaire (Annexe 3)) qui doit être transmis à deux acteurs distincts : un membre du bureau du Man and Biosphère France et un scientifique ayant des compétences sur les

enjeux prioritaires de la Réserve de Biosphère.

- Le dossier du site candidat sera ensuite porté et défendu devant le comité Man and Biosphère France. Le comité pourra émettre des recommandations afin de consolider le dossier et permettre sa validation par l'UNESCO.

Au niveau international...

- Une fois le dossier expertisé et validé, c'est le comité MAB France qui soumet la candidature du bien à l'UNESCO.
- Le dossier est remis au Secrétariat international et expertisé par deux instances : le Comité consultatif international des Réserves de Biosphère et le Conseil International de Coordination du MAB.

DÉFINIR UN ZONAGE

Article 4 alinéa 5 du Cadre Statutaire (Annexe 3)

- **Une ou plusieurs aire(s)**

centrale(s) : Espaces

préalablement protégés avec les outils juridiques de l'Etat candidat au programme MAB ou l'activité humaine est quasi inexistante voire inexistante.

- **Une ou plusieurs zone(s)**

tampon(s) : L'activité humaine doit y

être raisonnée et en accord avec

les problématiques de aires centrales.

Doivent entourées les aires centrales ou

être attenantes à celles-ci.

- **Une aire de transition :** Définit la

limite extérieure de la Réserve.

UNE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

LES OPPORTUNITÉS



La désignation Réserve de Biosphère offre aux territoires de belles opportunités.

- L'appartenance à un réseau mondial accorde aux territoires **une visibilité internationale de prestige**.
- L'opportunité pour des territoires aux problématiques similaires **de coopérer et d'échanger** sur les contraintes qui leur sont propres **dans le but d'améliorer leur relation hommes-environnement**.
- L'opportunité aux différents acteurs territoriaux de **réfléchir et penser leur territoire à une échelle différente** (Ex : Pour la forêt des Landes de Gascogne, réfléchir aux problématiques du massif dans son intégralité et plus seulement à l'échelle de ses spécificités).
- Garantit aux territoires concernés **une plus forte mobilisation des acteurs** internes et externes et cela à **long terme**.
- La mise en lumière des **forces de gestion du territoire** désigné : **collaboration constructive** entre les acteurs, **développement de l'écotourisme, activités économiques** (sylviculture, industrie forêt/bois...) tournées vers des méthodes de **gestion plus durables** et respectueuses de l'environnement...

LE PROJET

LES PRÉMICES DE L'ÉTUDE



Le projet de valorisation de l'espace forestier des Landes de Gascogne a débuté en septembre 2015.

Une commande a été passée à l'UPPA :

Quel label pour le massif forestier des Landes de Gascogne ?

LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

C'est un processus selon lequel des biens ou des sites patrimoniaux (culturels, naturels et/ou mixtes) reçoivent une appellation garantissant leur caractère exceptionnel et unique en leur conférant une visibilité internationale.

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Répondre à **au moins un des dix critères** établis par l'UNESCO, six concernent les biens culturels et quatre les biens naturels.
- **Déterminer la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)** du bien qui justifie l'importance culturelle (ou naturelle) de l'espace en question.
- **S'inscrire sur la Liste indicative française** en composant un dossier destiné au service de l'Etat chargé de la culture ou le service chargé de l'écologie.
- **L'Etat français proposera ensuite le bien auprès de l'UNESCO.** Les démarches permettant le classement au niveau mondial sont sensiblement les mêmes que pour la liste indicative française.

CRITÈRES

Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

Être un exemple éminent d'établissement humain (traditionnel), de l'utilisation (traditionnelle) du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible .

Une démarche de labellisation UNESCO **prend plusieurs années (minimum 10 ans)** et nécessite la plupart du temps **l'implication d'organismes extérieurs spécialisés** ou **de personnel dédié essentiellement au projet.**



LA FORÊT LANDAISE, RÉSERVE DE BIOSPHERE

Ce projet est né de la volonté de valoriser l'interaction homme/environnement du territoire forestier des Landes de Gascogne.



Sans l'intervention de l'homme, le massif forestier ne serait pas ce que nous connaissons aujourd'hui. L'indéniable patrimoine que représente de nos jours le massif, est intimement lié aux hommes qui l'ont fait et le font vivre, du gemmage à la sylviculture actuelle.

Le projet « Réserve de Biosphère de la Forêt des Landes de Gascogne » concerne l'ensemble du massif. C'est pourquoi les potentialités du territoire ont été évaluées

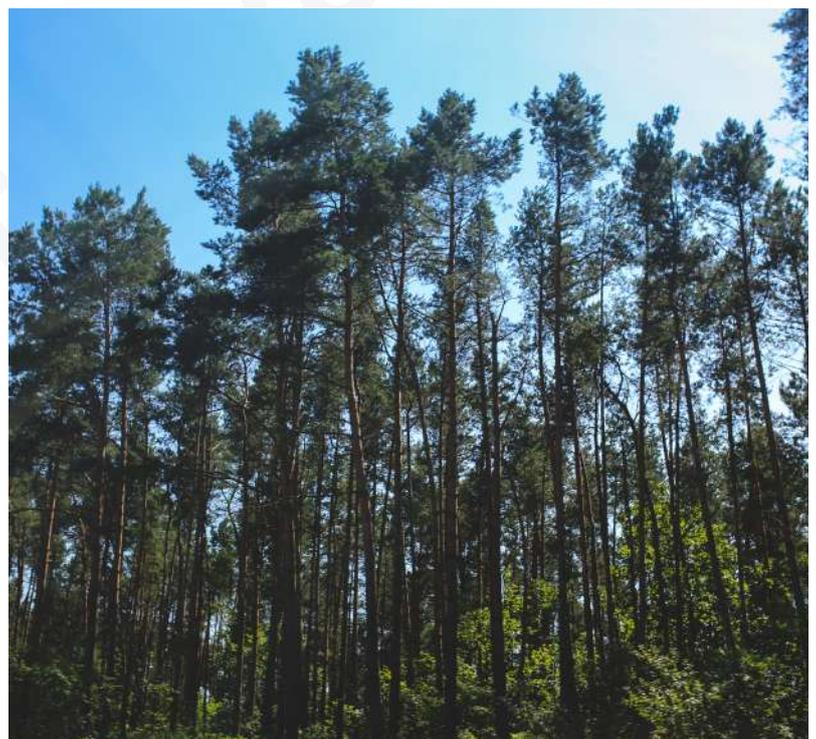
ainsi que ses différentes interactions et activités pour tenter de définir, selon les critères imposés par MAB, les différents « zonages » (aires centrales / zones tampon / zones de transition).

ÉTAPES EFFECTUÉES

- Caractérisation des zones pouvant potentiellement correspondre à des aires centrales en fonction de leur valeur écologique mais aussi selon les projets déjà mis en place.
- Examen des sites Natura 2000 qui pourraient potentiellement constituer des aires centrales pour le zonage MAB.
- Réalisation de zonages du massif à différentes échelles.

VOIR CARTES CI-APRÈS

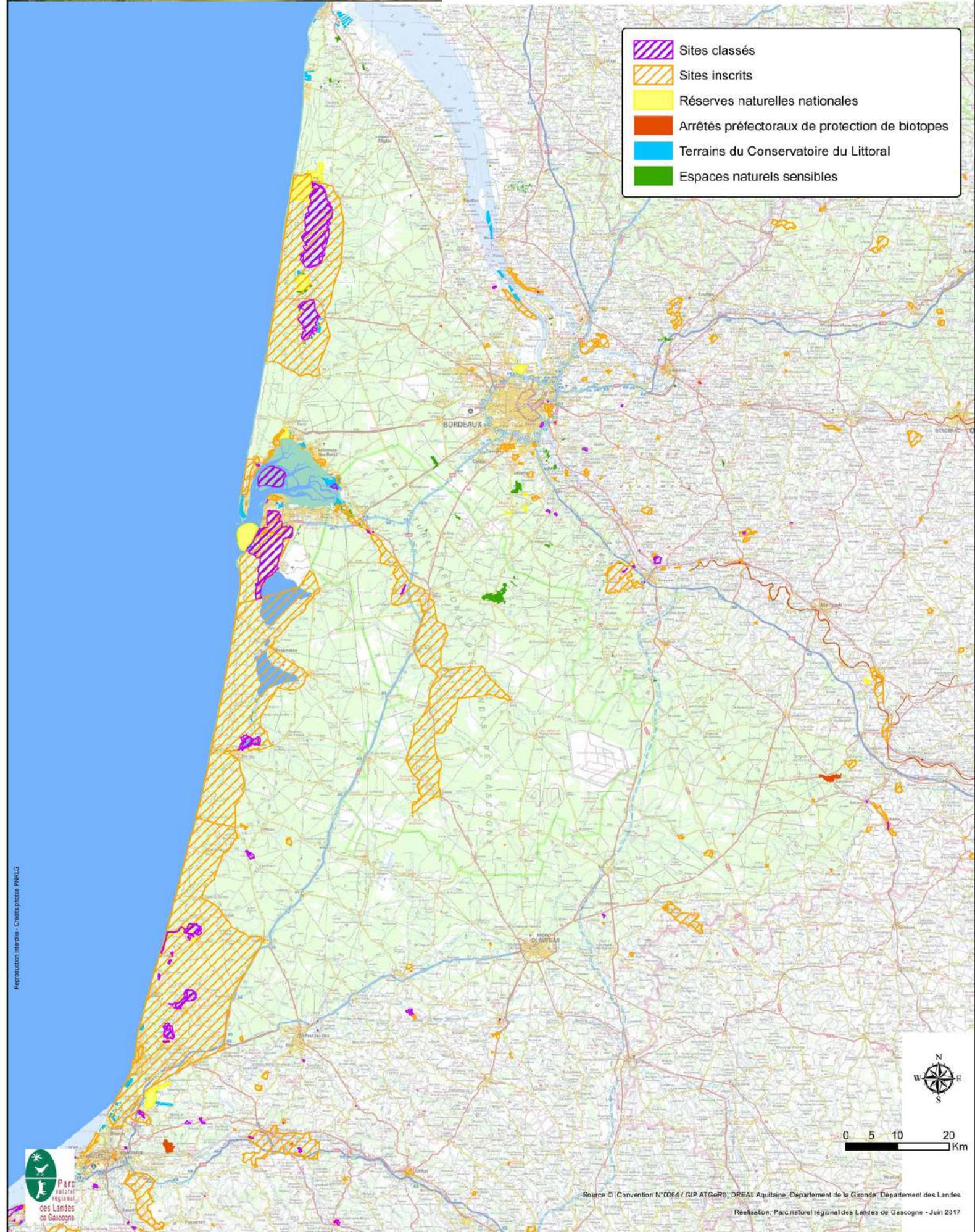
Les protections territoriales strictes
Les labels.
Les zonages d'inventaires



Zonages de protections Massif des Landes de Gascogne



-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  Réserves naturelles nationales
-  Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes
-  Terrains du Conservatoire du Littoral
-  Espaces naturels sensibles



Reproduction interdite - Crédits photos FNRLG



Labels Massif des Landes de Gascogne



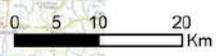
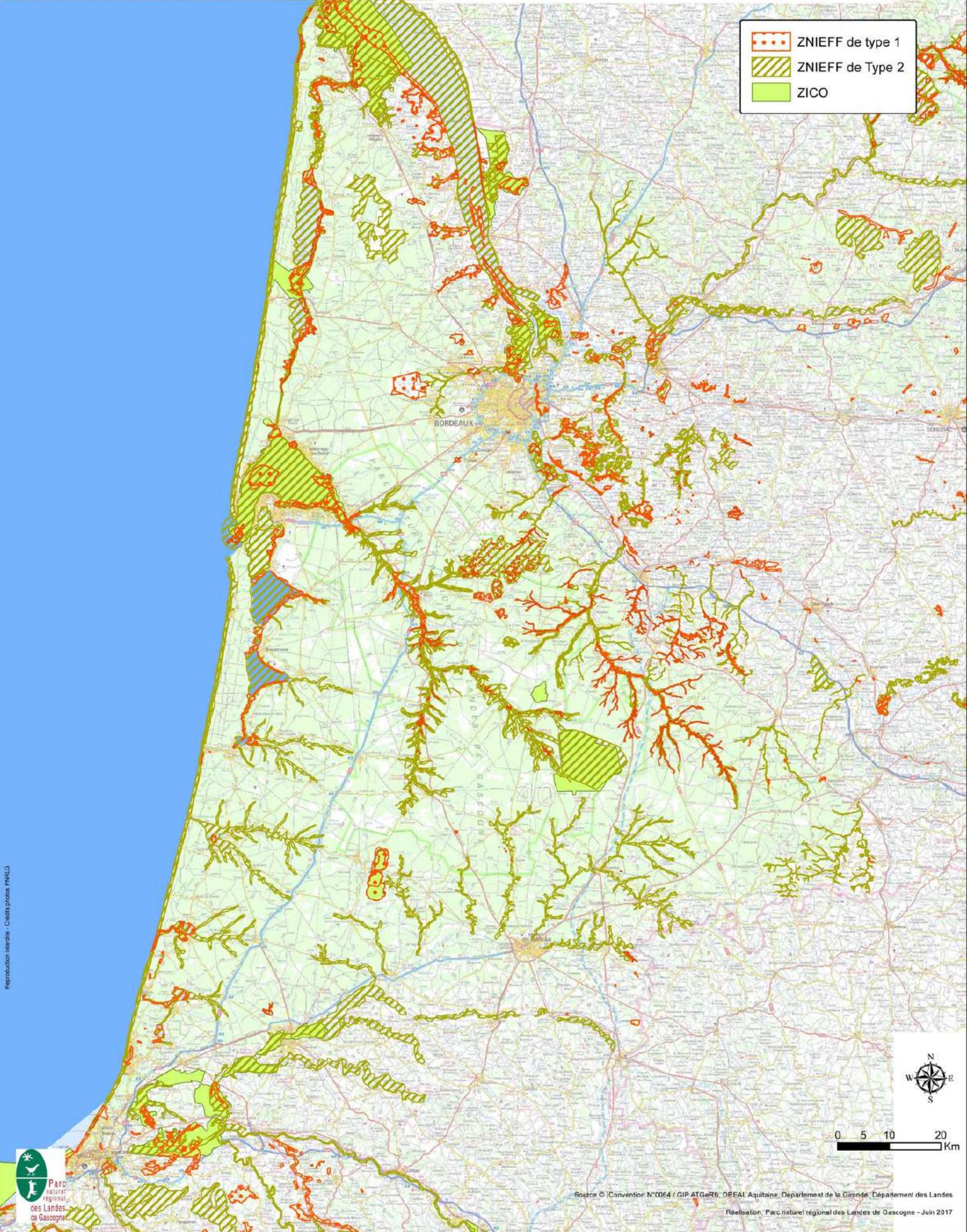
-  Grands Sites de France
-  Biens inscrits UNESCO
-  Biens inscrits UNESCO
-  Rivière Sauvage
-  Natura 2000 - Directive Habitats
-  Natura 2000 - Directive Oiseaux
-  Zones humides RAMSAR
-  Forêts d'Exception



Reproduction interdite - Crédits Photos: PHILIPPE



Zonages d'inventaires Massif des Landes de Gascogne



Reproduction interdite - Cédex photos FNRLG



Parc
naturel
régional
des Landes
de Gascogne

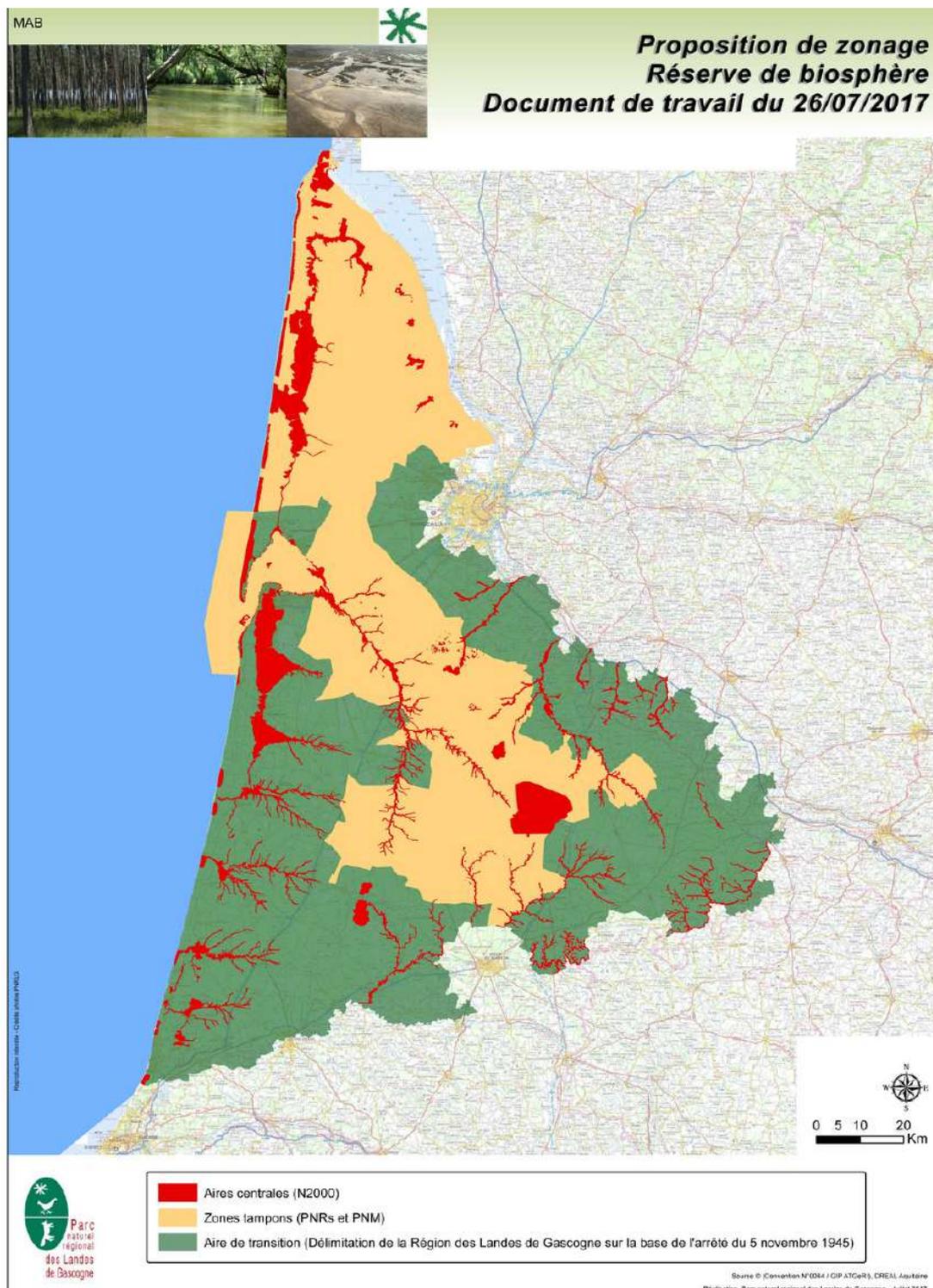
Source : Convention N°0064 / GIP ATGeRI, DREAL Aquitaine, Département de la Gironde, Département des Landes

Réalisation : Parc naturel régional des Landes de Gascogne - Juin 2017



Ces zonages ont permis de réfléchir à un possible zonage pour la Réserve de Biosphère :

- Les aires centrales : potentiellement les aires Natura 2000
- Les zones tampons : potentiellement les PNR et PNM (PNR Médoc, Landes de Gascogne et Parc Naturel Marin)
- Les zones de transition : Intégralité du massif forestier (triangle)



ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

LES DÉMARCHES À SUIVRE



INFORMER SUR LE PROJET

Informé sur le projet est indispensable au lancement de telles démarches. L'organisme porteur doit alors proposer aux différents acteurs socio-économiques et habitants une information la plus large et la plus accessible possible. La presse, la radio, la télévision ou les brochures sont de bons outils pour présenter les Réserves de Biosphère et expliciter le projet en question.

À VENIR...

- Des ateliers et des colloques selon les différents secteurs d'activités présents sur le territoire.
- Des réunions publiques d'échanges et d'information sur le programme MAB et le réseau mondial des Réserves de biosphère dans les communes de la zone pressentie.
- Des réunions plus informelles, par exemple chez des habitants volontaires, pour discuter du projet de Réserve de biosphère dans un cadre plus libre et convivial.
- Des réunions avec des acteurs spécifiques (élus, gestionnaires, socioprofessionnels, chercheurs) ou qui en feraient la demande.

ÉVALUER L'ÉTAT DES CONNAISSANCES.

- Établir un diagnostic territorial, en évaluer l'état des connaissances sur les activités humaines présentes au sein du site ainsi que les différents processus socio-économiques et écologiques autour ou dans la Réserve de Biosphère.
- Prendre conscience des atouts et des problématiques du territoire, collecter et analyser des données et constituer des équipes de chercheurs. « À partir de la liste des activités existantes sur le territoire, les participants vont évaluer quelle partie du territoire est concernée par chaque activité. Quand elle est diffuse, on se contente de donner le pourcentage de la surface concernée et le nombre d'acteurs impliqués ; quand l'activité est ponctuelle, elle est localisée sur une carte ».



ANIMER LA PARTICIPATION LOCALE ET CO-CONSTRUIRE LE PROJET.

• Mettre en œuvre une démarche participative pour définir collectivement l'identité du territoire et caractériser ensemble ses tendances d'évolution, ses enjeux et les actions à entreprendre. Cette approche donne lieu à la production d'un potentiel schéma de la Réserve de biosphère établi par l'ensemble des acteurs locaux. « Le MAB France peut conseiller et animer des ateliers de co-construction combinant la mise en œuvre de plusieurs outils, en fonction des objectifs et des spécificités locales. Ils réunissent des acteurs socioéconomiques, élus, associatifs, représentants de l'administration, et autres gestionnaires du territoire concerné ».

SPATIALISER LES ENJEUX : LE ZONAGE

La réalisation d'un projet de Réserve de Biosphère entraîne la proposition d'un zonage précis du territoire répondant aux critères définis dans le Cadre Statutaire. L'organisation d'ateliers d'échanges permet de délimiter ensemble ces zones prioritaires d'intervention et de les spatialiser en s'appuyant sur les modèles proposés par MAB.

La spatialisation des enjeux territoriaux se fait en deux étapes :

- Définir les zones prioritaires d'intervention en les plaçant sur une carte muette, sans délimitation exacte. Il est intéressant de réaliser une carte pour chaque enjeu afin que la spatialisation territoriale soit plus lisible.
- Production d'une carte synthétique sur laquelle figurent les zones prioritairement dédiées à la conservation et bénéficiant d'un statut de protection réglementaire (zones centrales), les zones associant conservation et développement dans le cadre d'une démarche de progrès volontaire et contractuelle (zone tampon), et les zones où l'accent sera mis sur l'éducation et la sensibilisation (zone de coopération).

LA GOUVERNANCE

La gouvernance de la Réserve est un élément clef à définir car elle implique l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Cette gouvernance prend la forme d'un comité de gestion chargé de l'animation et de la coordination du projet MAB.

Elle permet également de faire le lien entre les différents acteurs, organise des rencontres et constitue le socle de la Réserve.

Un comité scientifique doit également être établi afin de gérer des questions plus techniques sur le projet.

EXEMPLES

PROJETS MIS EN PLACE GRÂCE AU PROGRAMME MAB



DYNAMISER ET RESPONSABILISER LE TERRITOIRE : L'EXEMPLE DE LA RB BASSIN DE LA DORDOGNE « ZÉRO PESTICIDE »

Plusieurs chartes de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités sont déjà en place sur le territoire du Bassin de la Dordogne.

L'ambition de la Réserve de Biosphère, portée par EPIDOR, est de faire de son territoire **un espace exemplaire sur la question des phytosanitaires.**

Pour en arriver à ce résultat il est important de **sensibiliser l'ensemble des parties prenantes** (industriels, locaux, collectivités...) aux problématiques des phytosanitaires et **l'importance d'améliorer la qualité environnementale** du territoire.

L'objectif de la Réserve à travers ce projet est de faire du Bassin de la Dordogne « *le territoire français disposant du plus grand nombre de communes ayant un engagement concret en direction du zéro pesticide* ».

Si une commune présente sur le territoire de la Réserve est d'ores et déjà « *zéro pesticide* » ou souhaite s'engager à le devenir avant les 2 ans, elle doit se faire connaître auprès des gestionnaires de la Réserve en remplissant en ligne sur le site www.biosphere-bassin-dordogne.fr. Elle contribuera alors à conserver et renforcer la reconnaissance UNESCO du Bassin.



GÉNÉRATION BIOSPHERE

Réserve de biosphère de
Fontainebleau et du Gâtinais



SENSIBILISER ET ÉDUCER AU TERRITOIRE : L'EXEMPLE DE LA RB FONTAINEBLEAU ET GÂTINAIS « GÉNÉRATION BIOSPHERE »

« Génération Biosphère » est un programme né de l'association de la RB Fontainebleau et Gâtinais et Mines ParisTech.

C'est un projet entre établissements scolaires visant à sensibiliser et éduquer les jeunes aux questions de développement durable à travers des projets transdisciplinaires.

Tous les ans un groupe d'enseignants du second cycle organise avec leurs élèves la mise en place de projets qui s'inscrivent dans cette dynamique.

Dans ce projet le rôle de la RB est « d'apporter son expertise, assurer le suivi global du projet et coordonner la journée de restitution ».

Chaque fin d'année scolaire, les projets sont restitués au cours d'une journée de partage, d'échange, d'écoute et surtout de fierté de la part des enseignants mais aussi des élèves.



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À L'ÉTAT ENVIRONNEMENTAL DE LA DORDOGNE ET DE SES AFFLUENTS

Réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne



CONSERVER ET VALORISER LE TERRITOIRE.

EPIDOR, structure porteuse de la RB Bassin de la Dordogne a décidé de mettre en place sur son territoire une campagne de sensibilisation à l'état environnemental de la Dordogne et de ses affluents.

L'agence de l'eau et EPIDOR ont alors travaillé à la construction d'un partenariat qui s'est concrétisé par la signature d'un contrat pluriannuel sur la période 2014-2015 dans lequel l'Agence de l'eau s'engage à accompagner de manière privilégiée les actions menées par EPIDOR au titre de la Réserve de biosphère.

Les actions relatives à ce partenariat concernent :

« La restauration de bras morts et d'annexes fluviales de la rivière Dordogne.

La restauration environnementale de l'espace rivière (réhabilitation anciens sites de gravières, désenrochements, acquisition foncière, regain de zones humides).

L'effacement d'obstacles stratégiques à la continuité écologique pour les poissons migrateurs et récréation de secteurs de frayères.

La reconquête de la qualité des retenues hydroélectriques (réduction des pollutions et de l'eutrophisation) ».



BIOSPHERE TOURISME

Réserve de biosphère
de Fontainebleau et du Gâtinais



ECOTOURISME : L'EXEMPLE DE LA RB FONTAINEBLEU ET GATINAIS « BIOSPHERE TOURISME »

La RB Fontainebleau et Gâtinais a effectué un diagnostic sur les potentialités du développement de l'écotourisme au niveau local. Une enquête de terrain concernant les différentes pratiques et les attentes des visiteurs a été élaborée afin de mieux appréhender les problématiques du tourisme et des activités de loisirs proposées au sein du territoire.

De plus, la RB a mis en place plusieurs temps d'échanges et de rencontres entre les acteurs locaux du tourisme (notamment une au Centre d'écotourisme de Franchard sur la question de l'écotourisme).

Le rôle d'une RB est d'animer et « provoquer » le dialogue entre les différents acteurs du territoire mais également soutenir les projets et les actions en faveur du développement durable. Il était donc important que la RB Fontainebleau et Gâtinais mette en avant l'importance qu'ont les acteurs du tourisme à communiquer de manière plus systématique.

Le projet « Biosphère Écotourisme » a pour but de « répondre aux attentes des entreprises locales du tourisme tout en œuvrant au développement d'un tourisme respectueux des patrimoines naturel et culturel de la réserve de biosphère : l'écotourisme ». Tout cela se fait en partenariat avec les institutions et les collectivités mais également les associations locales de protection de l'environnement.

« Les participants au projet Biosphère Ecotourisme sont des acteurs locaux du secteur touristique. Ce sont des entreprises touristiques (guides nature, chambres d'hôtes, hôtels, agences, tour-opérateurs, des responsables de sites culturels et architecturaux, de découverte et de sensibilisation à l'environnement) désireuses d'échanger entre elles, de partager des initiatives et de collaborer sur des actions concrètes pour le développement durable du tourisme.

Ce sont également des collectivités locales et des institutionnels du secteur du tourisme présents sur la réserve de biosphère, soucieux du devenir des destinations touristiques. A travers Biosphère Ecotourisme, la réserve de biosphère souhaite encourager les acteurs économiques à travailler entre eux mais également soutenir leur collaboration avec les institutionnels ou encore les associations locales ».



UN LABEL POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

Réserve de biosphère d'Entlebuch
(Suisse).



VALORISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE : L'EXEMPLE DE LA RB D'ENTLEBUCH (SUISSE)

La RB d'Entlebuch (Réserve de Biosphère Suisse) permet à ses producteurs locaux d'apposer sur leurs produits le label « *Réserve de Biosphère d'Entlebuch* ».

Cette appellation garantit une production locale et respectueuse de l'environnement des produits tels que les fromages ou bois d'œuvres suisses.

Elle donne à ces producteurs un meilleur avantage de commercialisation et un gage de qualité de leur production. Ce label est de plus en plus convoité par les consommateurs car il désigne un produit à la fois biologique mais également du terroir. Environ 200 biens et services porte le label à ce jour.

GLOSSAIRE



- **DVUE** : Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle.
- **MAB** : Man and Biosphère.
- **RB** : Réserve de Biosphère.
- **RMRB** : Réseau Mondial des Réserves de Biosphère.
- **UNESCO** : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture).
- **VUE** : Valeur Universelle Exceptionnelle.

EN SAVOIR PLUS...

• BIBLIOGRAPHIE

- Bouamrane, M, Le dialogue dans les réserves de biosphère : Repères, pratiques et expériences, UNESCO, 2007
- Boisvert, N, Rapport comparatif entre les Sites du patrimoine mondial et les Réserves de biosphère, UNESCO, 2016
- UNESCO, Réserves de biosphère : La Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial, UNESCO, Paris, 1996.

WEBOGRAPHIE

- Site de l'ONU (17 objectifs de développement durable) : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable
- Site MAB France : www.mab-france.org/fr

Réserve de Biosphère du Bassin de la Dordogne : www.biosphere-bassin-dordogne.fr

Réserve de Biosphère Fontainebleau et Gâtinais : www.biosphere-fontainebleau-gatinais.fr

UNESCO : www.unesco.org/mab
Biosphère écotourisme (RB Fontainebleau et Gâtinais) : www.biosphere-ecotourisme.com

Site « Zero Pesticides » RB Dordogne : <http://zeropesticide.dordogne.fr>

ANNEXES

1 - ARTICLE 4 DU CADRE STATUTAIRE MAB : LES CRITÈRES DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE

Article 4 - Critères

Critères généraux à remplir par une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère :

- 1) L'aire devrait englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines.
 - 2) Elle devrait être importante pour la conservation de la diversité biologique.
 - 3) Elle devrait offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional.
-
- 4) Elle devrait avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère décrites à l'article 3.
 - 5) Elle devrait remplir ces trois fonctions grâce à un zonage approprié reconnaissant :
 - a) une ou plusieurs aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs ;
 - b) une ou plusieurs zones(s) tampon(s) clairement identifiées(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contigües(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu ;
 - c) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées ;
 - 6) Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère.
 - 7) Devraient être prévus en outre :
 - a) des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s);
 - b) un plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère ;
 - c) une autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan ;
 - d) des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE

1- Pas de pauvreté

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les taux d'extrême pauvreté ont été réduits de moitié depuis l'an 2000, une réalisation remarquable, certes, mais une personne sur cinq dans les régions en développement vit encore avec moins de 1,25 dollar par jour et des millions d'autres ne gagnent guère plus que ce montant par jour, et en outre nombreux sont ceux qui risquent de retomber dans la pauvreté.

La pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance de revenus et de ressources pour assurer des moyens de subsistance durables. Ses manifestations comprennent la faim et la malnutrition, l'accès limité à l'éducation et aux autres services de base, la discrimination et l'exclusion sociale ainsi que le manque de participation à la prise de décisions. La croissance économique doit être partagée pour créer des emplois durables et promouvoir l'égalité.

2- Faim « zéro »

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Quand elles sont pratiquées correctement, l'agriculture, la sylviculture et la pêche peuvent produire des aliments pour tous et de générer des revenus décents, tout en soutenant un développement centré sur les régions rurales et la protection de l'environnement.

Il est temps de repenser la façon dont nous cultivons, partageons et consommons notre alimentation.

C'est chose possible; l'agriculture, la sylviculture et la pêche peuvent fournir une alimentation nutritive pour tous et générer des revenus décents, tout en soutenant le développement rural et la protection de l'environnement.

Mais actuellement nos sols, l'eau douce, les océans, les forêts et la biodiversité se dégradent rapidement. Le changement climatique exerce une pression encore plus forte sur les ressources dont nous dépendons et augmente les risques de catastrophes naturelles telles que sécheresse et inondations. Beaucoup de ménages ruraux ne peuvent plus joindre les deux bouts en cultivant leurs terres, les obligeant à migrer vers les villes à la recherche de nouvelles opportunités.

Un changement profond du système mondial d'alimentation et d'agriculture est nécessaire si nous voulons nourrir les 925 000 000 personnes qui aujourd'hui ont faim et les 2 milliards de personnes supplémentaires attendues d'ici à 2050.

Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture offre des solutions clés pour le développement, et il est au cœur de l'éradication de la faim et de la pauvreté.

3- Bonne santé et bien être

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le

développement durable. Des progrès sensibles ont été accomplis dans l'accroissement de l'espérance de vie et la réduction de certaines causes majeures de la mortalité infantile et maternelle. Des progrès notables ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement, la réduction du paludisme, de la tuberculose, de la poliomyélite de la propagation du VIH/sida. Toutefois, il faut faire beaucoup plus pour éradiquer un large éventail de maladies et s'occuper de nombreuses questions de santé bien différentes, persistantes ou nouvelles.

4- Education de qualité

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable. Des progrès majeurs ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'éducation à tous les niveaux et à l'accroissement des taux de scolarisation à tous les niveaux dans les écoles, en particulier pour les filles. Les savoirs de base ont progressé de façon spectaculaire, mais il convient de redoubler d'efforts pour avancer encore plus vite sur la voie de la réalisation des objectifs dans le domaine de l'éducation universelle. Ainsi, le monde est parvenu à réaliser l'égalité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire, mais peu de pays ont atteint cette cible à tous les niveaux de l'éducation.

5- Egalité des sexes

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Des progrès ont été accomplis dans le monde entier en matière d'égalité des sexes dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (notamment l'égalité d'accès à l'enseignement primaire pour les filles et les garçons), mais les femmes et les filles continuent de pâtir de discrimination et de violences dans toutes les régions du monde.

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques nourrira l'instauration d'économies durables et sera bénéfique aux sociétés et à l'ensemble de l'humanité.

6- Eau propre et assainissement

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Une eau propre et accessible pour tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre. Il y a assez d'eau sur la planète pour réaliser ce rêve.

Mais du fait d'économies déficientes ou de mauvaises infrastructures, chaque année des millions de personnes, des enfants pour la plupart, meurent de maladies liées à l'insuffisance de leur approvisionnement en eau et à un manque d'installations sanitaires et d'hygiène.

Les pénuries d'eau ou la mauvaise qualité de celle-ci et le manque de sanitaires ont un impact négatif sur la sécurité alimentaire, sur les choix de vie et sur les chances en matière d'éducation pour les familles pauvres à travers le monde. La sécheresse affecte certains des pays les plus pauvres du monde, aggravant la faim et la malnutrition.

D'ici à 2050, au moins une personne sur quatre est susceptible de vivre dans un pays affecté par des pénuries d'eau chroniques ou fréquentes.

7- Energie propre et d'un coût abordable

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

L'énergie est au centre de presque tous les défis majeurs, mais aussi des perspectives prometteuses, qui se présentent au monde aujourd'hui. Qu'il s'agisse d'emplois, de sécurité, de changement climatique, de production de nourriture ou d'accroissement des revenus, l'accès de tous à l'énergie est essentiel. L'énergie durable est une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

8- Travail décent et croissance économique

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Environ la moitié de la population mondiale vit encore avec l'équivalent d'environ 2 dollars par jour. Dans trop d'endroits, avoir un emploi ne garantit pas la capacité d'échapper à la pauvreté. La lenteur et le caractère inégal de ces progrès font que nous devons revoir et réorganiser nos politiques économiques et sociales visant à éliminer complètement la pauvreté.

Le manque continu de possibilités d'emploi décent, l'insuffisance des investissements et la sous-consommation ont conduit à une érosion du contrat social de base qui sous-tend les sociétés démocratiques, à savoir que tout le monde doit partager les progrès enregistrés. La création d'emplois de qualité restera un défi majeur pour presque toutes les économies bien après 2015.

Pour réaliser une croissance économique durable, il faut que les sociétés créent les conditions garantissant aux gens des emplois de qualité qui stimulent l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement. Il faut également que des possibilités d'emploi soient offertes à l'ensemble de la population en âge de travailler et que tous puissent travailler dans des conditions décentes.

9- Industrie, innovation et infrastructure.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Les investissements dans l'infrastructure – le transport, l'irrigation, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication – sont essentiels pour parvenir au développement durable et à l'autonomisation des communautés dans de nombreux pays. On sait depuis longtemps que la croissance de la productivité, des revenus ainsi que les améliorations en matière de santé et d'éducation nécessitent des investissements dans les infrastructures.

Le développement industriel durable et inclusif est la source principale de création de revenus. Il permet une augmentation rapide et soutenue du niveau de vie de chacun et fournit des solutions technologiques pour une industrialisation respectueuse de l'environnement.

Le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. Sans la technologie et l'innovation, il n'y aura pas d'industrialisation, et sans industrialisation, il n'y aura pas de développement.

10- Inégalités réduites

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

La communauté internationale a considérablement progressé pour ce qui est de sortir les populations de la pauvreté.

Les nations les plus vulnérables – les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement – continuent à marquer des points dans la réduction de la pauvreté. Cependant, les inégalités persistent et il y a encore de vastes disparités dans l'accès aux services de santé et à l'éducation et à d'autres moyens de production.

De plus, si les inégalités de revenus entre les pays ont pu être réduites, les inégalités internes se sont quant à elles accrues. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que la croissance économique ne suffit pas pour réduire la pauvreté si elle n'est pas bénéfique pour tous et ne concerne pas les trois dimensions du développement durable, c'est-à-dire économique, sociale et environnementale. En vue de réduire les inégalités, il a été recommandé d'appliquer des politiques dont le principe soit universel tout en prêtant attention aux besoins des populations désavantagées et marginalisées.

11- Villes et communautés durables

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Les villes sont des plaques tournantes pour les idées, le commerce, la culture, la science, de la productivité, le développement social et bien plus encore. Considérées sous leur meilleur jour, les villes ont permis à leurs habitants de progresser sur les plans social et économique.

Cependant, de nombreux problèmes se posent pour faire en sorte que les villes continuent de générer des emplois et de la prospérité, sans grever les sols et les ressources naturelles. Les problèmes des villes les plus courants incluent le surpeuplement, le manque de fonds pour faire fonctionner les services de base, l'insuffisance de logements adéquats et des infrastructures dégradées.

Ces difficultés peuvent être surmontées en permettant aux villes de continuer à prospérer et à se développer, tout en optimisant l'utilisation des ressources et en réduisant la pollution et la pauvreté. L'avenir que nous voulons comprend des villes qui offrent à tous de grandes possibilités, grâce à un accès facile aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports et bien plus encore.

12- Consommation et production responsable

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

La consommation et la production durables encouragent à utiliser les ressources et l'énergie de manière efficace, à mettre en place des infrastructures durables et à assurer à tous l'accès aux services de base, des emplois verts et décents et une meilleure qualité de la vie. Elles contribuent à mettre en œuvre des plans de développement général, à réduire les coûts économiques, environnementaux et sociaux futurs, à renforcer la compétitivité économique et à réduire la pauvreté.

La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins », accroissant les gains socioéconomiques nets tirés des activités économiques en réduisant l'utilisation des ressources, la dégradation et la pollution tout au long du cycle de vie, tout en améliorant la qualité de la vie. Elles mettent en jeu différentes parties prenantes, entre autres les entreprises, les consommateurs, les décideurs, les chercheurs, les scientifiques, les détaillants, les médias et les organismes de coopération pour le développement.

Elles nécessitent également une démarche systémique et la coopération entre les différents acteurs qui opèrent dans la chaîne d'approvisionnement, depuis le producteur jusqu'au consommateur final. Elles passent par l'engagement des consommateurs en utilisant notamment la sensibilisation et l'éducation sur la consommation et les modes de vie durables, la fourniture d'informations adéquates aux consommateurs au moyen de normes et d'étiquettes et la pratique de marchés publics durables.

13- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités humaines n'ont jamais été aussi élevées. Entraîné par la croissance économique et l'accroissement de la population, le changement climatique a des effets très étendus sur les systèmes humains et naturels dans tous les pays et sur tous les continents.

Avec le réchauffement de l'atmosphère et des océans, les quantités de neige et de glace ont diminué et le niveau des mers s'est élevé. La température à la surface de la Terre devrait augmenter au cours du XXI^e siècle, et si des mesures ne sont pas prises, cette augmentation pourrait dépasser trois degrés Celsius pendant ce siècle.

Du fait des effets du changement climatique sur le développement économique, les ressources naturelles et la pauvreté, la lutte contre celui-ci est devenue un élément indissociable de la réalisation du développement durable. En trouvant des solutions abordables et modulables face au changement climatique, les progrès accomplis au cours des dernières décennies ne seront pas sapés par ce phénomène et les pays auront des économies saines et résilientes.

14- Vie aquatique

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Les océans du monde – leur température, leur composition chimique, leurs courants et leur vie sont à la source des systèmes mondiaux qui rendent la Terre habitable par l'Homme.

Notre eau de pluie, notre eau potable, notre météo, notre climat, nos côtes, une grande partie de notre nourriture, et même l'oxygène de l'air que nous respirons, sont fin de compte tous alimentés et régulés par la mer. Tout au long de l'histoire, les océans et les mers ont été essentiels pour le commerce et le transport.

La gestion prudente de cette ressource vitale mondiale est un élément clé pour un avenir durable.

15- Vie terrestre

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les forêts recouvrent 30 % de la surface de la planète, assurent la sécurité alimentaire et fournissent des abris, et sont essentielles pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et les foyers des populations autochtones. Chaque année, 13 millions d'hectares de forêts sont perdus tandis que la dégradation continue des zones arides a conduit à la désertification de 3,6 milliards d'hectares.

La déforestation et la désertification – causées par les activités humaines et le changement climatique – posent des défis majeurs au développement durable et ont des répercussions négatives sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes qui luttent contre la pauvreté. Des efforts sont déployés pour gérer les forêts et combattre la désertification.

16- Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

L'objectif 16 des objectifs de développement durable met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.

17- Partenariat pour la réalisation des objectifs

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local.

Une action urgente est nécessaire pour mobiliser, rediriger et débloquer le pouvoir des milliers de milliards de dollars de ressources privées pour réaliser les objectifs de développement durable. Des investissements à long terme sont nécessaires, telles que l'investissement direct étranger dans les secteurs clés, en particulier dans les pays en développement. Ces secteurs comprennent l'énergie durable, les infrastructures et le transport, et la technologie de l'information et des communications.

Le secteur public doit établir une orientation claire sur cette question. L'examen et le suivi des cadres, des règlements et des structures d'incitation qui permettent de tels investissements doivent être remaniés de manière à attirer les investissements et à renforcer le développement durable. Ils devraient également renforcer les mécanismes nationaux de surveillance, en particulier les institutions supérieures de contrôle et la fonction de vérification correspondant à la législature.

CONTACTS

Marie, Ophélia MARTEUILH
05.24.73.37.29

Maison du PNRLG
05.57.71.99.99

